

AT/DO36/SDT/DRA/220/2024

EL TAREF LE: 22/09/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

BAHROUN HICHEM

**Adresse : RIGHIA LOCAL N°01 COMMUNE BERRIHANE
WILAYA EL TARF**

OBJET : Mise en demeure N°01

Projet de : Travaux surélévation des chambres des travaux de bitumage de la route double voie direction de TUNIS est en cours CMP EL KALA

Contrat N°:	AT/DO36/SDFS/DAL/38/2024
Bon de commande	N° : 2400453/2024 du 10/09/2024
Ordre de Service	ODS N° 165/2024 du 10/09/2024

Suite à votre absence injustifiée depuis le 15/09/2024 date de l'ouverture du chantier relatif aux **Travaux surélévation des chambres des travaux de bitumage de la route double voie direction de TUNIS est en cours CMP EL KALA**, vous êtes mise en demeure pour reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 8 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TARF**



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications

Abdelmoula EL BOUCHOUAREB